



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Périgueux, le 12 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Afin de favoriser les échanges sur le développement des énergies renouvelables en Dordogne et d'en établir à échéances régulières un bilan partagé, j'ai décidé de constituer un Pôle départemental des énergies renouvelables.

Cette instance, élargie à l'ensemble des partenaires concernés, aux côtés des élus locaux et des services de l'État, se réunira pour la première fois **le jeudi 6 octobre, de 9h30 à 12h00, Grand Salon Claude Erignac, à la préfecture.**

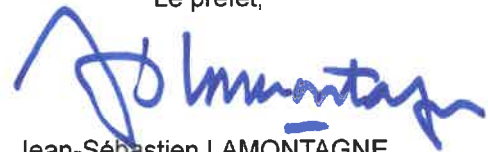
Cette première réunion, **à laquelle je vous convie à participer**, sera l'occasion de présenter une série de recommandations élaborées ces derniers mois par les services de l'État, afin de favoriser un développement des énergies renouvelables en Dordogne qui soit à la fois apaisé et adapté aux caractéristiques du territoire. Sera également présentée la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien élaborée par la DREAL.

Ce document de recommandations, qui reste à ce stade un support de travail, aura vocation à servir de base à un échange avec l'ensemble des parties prenantes, de manière à en faire un document partagé, susceptible de dynamiser le développement des énergies renouvelables en Dordogne. Un lien vous permettant de télécharger ce document, dans sa version projet, vous sera transmis dans les jours précédant la réunion.

Espérant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Cordialement à vous,*

Le préfet,



Jean-Sébastien LAMONTAGNE

**Liste des destinataires au verso**

Adresse : Services de l'Etat en Dordogne – DDT  
2, rue Paul Louis Courier – CS 39 000  
24 024 Périgueux cedex  
Tél : 05 53 02 24 24 – [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web

## **Destinataires :**

- M. le président du Conseil départemental
  
- Mme Pascale Martin, députée
- M. Serge Muller, député
- M. Jean-Pierre Cubertaon, député
- M. Sébastien Peytavie, député
- Mme Marie-Claude Varailles, sénatrice
- M. Serge Mérillou, sénateur
  
- M. le président de l'Union Départementale des Maires
- M. le président de l'Association des Maires Ruraux
  
- M. le président de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux
- M. le président de la communauté d'agglomération du Bergeracois
- Mmes et MM les présidents des Communautés de communes
  
- MM. les présidents des SCOT
  
- M. le président du Parc National Régional du Périgord Limousin
  
- M. le président de la chambre d'agriculture
- M. le président de la chambre des métiers
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie
  
- M. le président de la fédération départementale des CUMA de Dordogne
- M. le président du SDE 24
- M. le président du CAUE 24
- M. le président de la section Dordogne de Fibois Nouvelle Aquitaine
- M. le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- M. le secrétaire général de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine
- M. le directeur du Syndicat des ENR (SER)
- M. le directeur de France Energie Eolien
- M. le directeur du Syndicat des Energies Solaires Renouvelables (Enerplan)
- M. le directeur de la Fédération des Services Energie Environnement (Feden)
  
- M. le directeur territorial en Périgord d'ENEDIS
- M. le délégué territorial d'ENGIE Nouvelle-Aquitaine
- M. le délégué territorial en Dordogne de GRDF
  
- M. le président de la SEPANSO
- M. le directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels
  
- Mme la directrice de la DREAL
- M. le directeur de la DDT
- Mme la directrice la DDETSPP
- M. le directeur de l'UDAP
- M. le directeur de l'ADEME
- M. le directeur de l'AREC
- Mme la directrice de l'ARS
- M. le directeur du Service départemental d'Incendie et de Secours
- M. le sous-préfet de Périgueux
- M. le sous-préfet de Bergerac
- Mme la sous-préfète de Sarlat
- M. le sous-préfet de Nontron